

									USAGES SPÉCIFIQUES
									AUTORISÉS
GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale							(1) En lien avec l'usage C3, seul lavage de bateaux, sur terrain appartenant à la municipalité est autorisé. (2) Spécifique au garage municipal, à l'écocentre et service des ordures recyclages
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale							
		H3 : Habitation multifamiliale							
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité							
		C2 : Services personnels et professionnels							
		C3 : Artériel légers		●(1)					
		C4 : Artériel lourd							
		C5 : Service pétrolier							
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement							
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère							
COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires	●							
	P1-2 : Espaces récréatifs communautaires	●							
	P1-3 : Institutionnelle et administrative								
	P1-4 : Utilité publique moyenne	●(2)							
	P1-5 : Télécommunication								
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole								
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive								
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée		●					NOTES / NORMES SPÉCIALES 6.10 Éclairage extérieur
		Jumelée	●						
		Contiguë							
	MARGES	Avant minimum (m)			6				
		Arrière minimum (m)			6				
		Latérale minimum (m)			3				
		Latérales totales (m)			6				
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)			7					
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)			8					
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)			2					
SUPERFICIE DE PLANCHER (min)			55						
DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)			/1					
	C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)			0,3					
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m ²)							AMENDEMENT	
	PROFONDEUR MINIMALE (m)								
	LARGEUR MINIMALE (m)								
DIVERS	USAGES MIXTES		●						
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES								
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)								
	PROJET INTÉGRÉ								
	DISPOSITIONS SPÉCIALES								